

The Bureau of the Congress / *Le Bureau du Congrès*

CG-BUR(2025)64-30¹

Bilingual / *Bilingue*

12 March / *mars* 2025

Congress youth delegates: Good practice guide for national delegations

Délégué·es jeunes du Congrès : Recueil de bonnes pratiques à l'intention des délégations nationales

Summary

Following Bureau discussions held in October and December 2024 and based on the written contributions provided by some national delegations to the Congress, the present document brings together good practices already put in place by these delegations to promote the integration of youth delegates in their work. These good practices could serve as an inspiration to other delegations wishing to involve youth delegates more effectively in Congress activities.

Résumé

Faisant suite aux discussions tenues au sein du Bureau en octobre et décembre 2024 et sur la base des contributions écrites fournies par certaines délégations nationales auprès du Congrès, le présent document présente de bonnes pratiques déjà mises en œuvre par ces délégations afin de promouvoir l'intégration des délégué·es jeunes dans leurs travaux. Ces pratiques pourraient servir d'inspiration à d'autres délégations qui souhaiteraient intensifier l'intégration des délégué·es jeunes dans les activités du Congrès.

Action required: for information

Action requise : pour information

¹ This document is classified confidential until it has been examined by the Bureau of the Congress
Ce document est classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès

Introduction

1. The Congress's Rejuvenating Politics initiative is intended to promote the engagement of young people in local and regional democratic processes, while at the same time allowing them to gain experience of the functioning of an international organisation.
2. The celebration of the tenth anniversary of the initiative in 2024 provided the occasion to take stock of the overall current functioning of the youth delegates programme (which constitutes the key component of the Rejuvenating Politics initiative), including the manner in which national delegations to the Congress involve the youth delegate selected in respect of their country in the delegation's work.
3. In 2024, youth delegates' own evaluation of this aspect of the programme varied widely. 74% of them rated it as excellent or very good, but 10% rating this part of their experience as only fair or poor.
4. In parallel, the Bureau invited all national delegations to provide information on the steps they take to ensure that the youth delegate in respect of their country is included in their activities. Six delegations (Austria, Germany, Ireland, Sweden, Switzerland and Ukraine) replied to this invitation. All emphasised that they consistently used every opportunity to involve the youth delegate in respect of their country in their activities.
5. The present document is intended to serve as a good practice guide for all national delegations, bearing in mind that promoting the effective involvement of youth delegates in the activities of the national delegation of their country constitutes an integral part of promoting their participation in the work of the Congress and ensuring that they are able to make the most of their term as youth delegates and take forward into their future activities the lessons learned. Therefore, all delegations are invited to make full use of all the opportunities and good practices below.

1. Opportunities and good practices

6. All delegations are informed individually of the name and contact details of the youth delegate in respect of their country after they are selected.
7. Once this information has been received, the delegations above mentioned the following actions as crucial steps that delegations can take to effectively involve the youth delegate in respect of their country in their work:

After receiving the youth delegate's contact details:

- Immediately contact the youth delegate;
- Include them in the delegation's group chat / emailing list;

Prior to the sessions:

- Invite the youth delegate to participate in all preparatory and/or expert briefing meetings of the delegation organised in advance of both the March and October sessions;

During the sessions:

- Invite the youth delegate to participate in all meetings of the national delegation held during the sessions;
- Invite the youth delegate to participate in all other events organised or attended by the national delegation in the sidelines of the sessions (receptions and/or dinners, informal meetings, ...);

Prior to committee meetings held outside sessions, and prior to other Congress events during the year:

- Invite the youth delegate to participate in all preparatory meetings of the delegation organised before the committee meeting or other event;

As a matter of general practice:

- Involve the youth delegate in discussions about the issues on the Congress agenda;

- Provide support for the youth delegate's contributions (without placing pressure on them to present or not to present any given views – see further below);
- Remain in regular contact with the youth delegate throughout the course of the year.

2. Views expressed by youth delegates

8. Finally, delegations' attention is drawn to the fact that youth delegates are selected by an independent panel. They are not elected, and they do not represent anyone but themselves and their own opinions or (when speaking on as invited speakers in debates) those of the group of youth delegates.

9. In particular, it is underlined that youth delegates are not representatives of the country in respect of which they have been appointed.

10. They should never be expected nor pressured to present the official views of this country or of any of its authorities or political parties at any level.

11. Pressuring a youth delegate to take or not to take any particular stance, whether before, during or after their participation in Congress sessions, meetings or other activities, runs counter to the Code of Conduct of Congress members and will not be tolerated.

Introduction

1. L'initiative « Rajeunir la politique » du Congrès a pour objectif de promouvoir l'engagement des jeunes dans les processus démocratiques aux niveaux local et régional, tout en leur permettant d'acquérir une expérience du fonctionnement d'une organisation internationale.

2. Le dixième anniversaire de l'initiative en 2024 a été l'occasion de faire le point sur le fonctionnement actuel du programme des délégué-es jeunes, qui constitue la pierre angulaire de l'initiative « Rajeunir la politique », et plus particulièrement sur la manière dont les délégations nationales auprès du Congrès associent à leurs travaux le ou la délégué-e jeune sélectionné-e au titre de leur pays.

3. En 2024, les évaluations de cet aspect du programme émises par les délégué-es jeunes divergeaient fortement, 74% du groupe évaluant cet élément comme excellent ou très bien, alors que 10% le considéraient comme seulement passable, voire médiocre.

4. En parallèle, le Bureau a demandé à toutes les délégations nationales de fournir des informations sur les mesures qu'elles prennent pour garantir l'inclusion dans leurs activités du ou de la délégué-e jeune au titre de leur pays. Six délégations (Autriche, Allemagne, Irlande, Suède, Suisse et Ukraine) ont répondu à cette invitation. Toutes ont souligné qu'elles saisissent systématiquement toutes les occasions d'impliquer le ou la délégué-e jeune de leur pays dans leurs activités.

5. Le présent document a vocation à servir comme recueil de bonnes pratiques pour toutes les délégations nationales. En effet, il est crucial de promouvoir l'implication réelle des délégué-es jeunes dans les activités de la délégation nationale pour favoriser leur participation aux travaux du Congrès dans leur ensemble et pour leur permettre de tirer le meilleur parti de leur mandat de délégué-e jeune et de mettre en pratique dans leurs activités futures les enseignements tirés de cette expérience. C'est pourquoi toutes les délégations sont invitées à mettre pleinement en œuvre les opportunités et les bonnes pratiques présentées ci-dessous.

1. Opportunités et bonnes pratiques

6. Toutes les délégations sont informées individuellement du nom et des coordonnées du ou de la délégué-e jeune au titre de leur pays dès la sélection de celui- ou celle-ci.

7. Dès réception de ces informations, les délégations ci-dessus ont mentionné les éléments suivants comme des actions clés que chaque délégation peut mettre en œuvre afin d'assurer l'intégration efficace dans ses travaux du ou de la délégué-e jeune nommé-e au titre de son pays :

Après réception des coordonnées du ou de la délégué·e jeune :

- Contacter immédiatement le ou la délégué·e jeune ;
- L'inclure dans le groupe de « chat » ou la liste de diffusion de la délégation ;

Avant les sessions :

- Inviter le ou la délégué·e jeune à participer à toutes les réunions préparatoires et/ou briefings d'experts organisés par la délégation en amont des sessions de mars et d'octobre ;

Pendant les sessions :

- Inviter le ou la délégué·e jeune à participer à toutes les réunions organisées par la délégation nationale pendant les sessions ;
- Inviter le ou la délégué·e jeune à participer à tous les autres événements organisés par la délégation nationale en marge des sessions, ou auxquels la délégation assiste (réceptions et/ou dîners, réunions informelles, ...) ;

Avant les réunions de commission tenues en dehors des sessions et les autres événements organisés par le Congrès en cours d'année :

- Inviter le ou la délégué·e jeune à participer à toutes les réunions préparatoires organisées par la délégation en amont de la réunion de commission ou autre événement ;

En règle générale :

- Impliquer le ou la délégué·e jeune dans les discussions concernant les sujets à l'ordre du jour du Congrès ;
- Lui fournir un soutien pour la préparation de ses contributions (sans exercer de pression en vue de la prise ou non de certaines positions – voir ci-dessous) ;
- Rester en contact régulier avec le ou la délégué·e jeune tout au long de son mandat.

2. Positions exprimées par les délégué·es jeunes

8. Enfin, l'attention des délégations est attirée sur le fait que les délégué·es jeunes sont sélectionné·es par un jury indépendant. Ce ne sont pas des élu·es ; les délégué·es jeunes ne représentent qu'elles- et eux-mêmes ou (lors de leurs interventions en tant qu'oratrices ou orateurs invité·es dans le cadre de débats) le groupe de délégué·es jeunes dans leur ensemble.

9. Il est notamment à souligner que les délégué·es jeunes ne représentent pas les pays au titre desquels elles et ils ont été nommé·es.

10. Aucune contrainte ni pression ne doit être exercée sur un·e délégué·e jeune afin qu'elle ou il exprime une position officielle de ce pays ou de ses autorités ou partis politiques, à quelque niveau que ce soit.

11. Que ce soit avant, pendant ou après leur participation aux sessions, réunions ou autres activités du Congrès, faire pression sur un·e délégué·e jeune afin qu'elle ou il adopte ou n'adopte pas une position donnée est contraire au Code de conduite des membres du Congrès et ne sera pas toléré.